

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 5 HEURES DU SOIR

MATANITI 25. — N° 7.

TE VEA NO TAHITI.

Mahina pœ 18 february 1876.

**PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):**  
 Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1876. 15 fr.  
 Six mois. 8 fr.  
 Trois mois. 4 fr.  
 Un numéro 5 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

**PRIX DES ANNONCES (non comptées):**  
 Les 20 premières lettres. 10 c. la ligne  
 Les 21<sup>es</sup> lettres de 30 lignes. 25 c. la ligne  
 Les annonces répétées se paient à moitié de prix de la première insertion.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décision nommant une commission chargée d'élaborer divers projets de décrets sur l'organisation administrative. — Arrêté portant nomination provisoire d'un lieutenant de juge. — Déclats: désignent deux personnes pour faire partie du Conseil d'administration constitué en tribunal de contentieux ou en commission d'appel; — portant retrait d'une bourse à l'école des sœurs. — Avis administratif.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — L'Aérophore Denatrouse à Tahiti. — Une nouvelle tour de Babel. — Le Zuyderde. — Les Vedins. — Consumption de tabac. — Les femmes anglaises au moyen âge. — Mouvement commercial. — Mouvements de port. — Observations météorologiques. — Forrière. — Annonces.

## PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu les circulaires ministérielles en date des 13 et 18 septembre 1875 au sujet des modifications à introduire dans l'organisation administrative des colonies et dans la procédure du conseil privé constitué en conseil de contentieux administratif;

Vu le rapport qui nous a été adressé par MM. l'ordonnateur, f.f. de Directeur de l'Intérieur et le Procureur de la République, chef du service judiciaire,

### DÉCISIONS :

Une commission spéciale est chargée d'étudier les questions qui font l'objet des deux circulaires précitées et de préparer, en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat, un projet de décret organique administratif et un projet de décret sur le mode de procéder devant le Conseil d'administration constitué en conseil de contentieux administratif.

Cette commission, qui est composée de :  
 MM. DEMANT, président du tribunal supérieur;  
 BORET, lieutenant de vaisseau;  
 LARROUSSE, défenseur et membre du Conseil d'administration;  
 NORTRE, aide-commissaire de la marine,

se réunira aussitôt que possible.

Elle accompagnera les projets de décrets qu'elle aura élaborés d'un rapport ou d'un procès-verbal de ses délibérations.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 9 février 1876.

O<sup>e</sup> GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur  
 de l'Intérieur,  
 LA BARRÉ.

Le Chef du service judiciaire,  
 LOUIS DE LAVAL.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'article 41 du décret du 18 août 1868 portant organisation de l'administration de la justice dans les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat;

Vu l'arrêté du 23 mars 1869 relatif aux attributions du chef du service judiciaire;

Attendu qu'il y a lieu, pour assurer le fonctionnement du contentieux administratif, de pourvoir provisoirement, vu l'absence de M. Trapp, à la nomination d'un lieutenant de juge;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. M. BORET, lieutenant de vaisseau, est nommé provisoirement lieutenant de juge près les tribunaux du Protectorat.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 10 février 1876.

O<sup>e</sup> GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire,  
 LOUIS DE LAVAL.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'article 7 de l'arrêté en date du 23 septembre 1873 sur la constitution du Conseil d'administration en tribunal de contentieux administratif ou en commission d'appel, ensemble l'article 207 de l'ordonnance du 31 août 1828 sur le mode de procéder devant les conseils privés des colonies;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à la désignation de deux magistrats pour être adjoints au conseil d'administration constitué en conseil de contentieux;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

### AVONS DÉSIGNÉ ET DÉSIGNONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont désignés pour faire partie du Conseil d'administration constitué en tribunal de contentieux administratif ou en commission d'appel pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1876 :

MM. DEMANT, président du tribunal supérieur;  
 BORET, lieutenant de vaisseau, f.f. de lieutenant de juge en l'absence du titulaire.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 16 février 1876.

O<sup>e</sup> GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire,  
 LOUIS DE LAVAL.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu la décision du 26 octobre 1875 allouant une demi-bourse à l'école des sœurs de Saint-Joseph à Marie-Célestine Tara, pupille du sieur Vien;

Vu la délibération du Conseil d'administration (séance du 12 janvier 1876);

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

### DÉCISIONS :

La demi-bourse accordée à Marie-Célestine Tara, pupille du sieur Vien, lui est retirée.

L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 10 février 1876.

O<sup>e</sup> GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,  
 LA BARRÉ.

## ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

### AVIS.

Les habitants de Papeete sont prévenus que la voiture de l'administration chargée d'enlever les ordures provenant du balayage des rues et des maisons, ne doit, en aucun cas, enlever les détritus et les produits de démolition provenant ou des jardins ou des fondus de magasin. Les personnes qui auraient des ordures semblables à sortir de leurs propriétés sont invitées à les faire porter au dépôt d'immondices, situé à l'embouchure de la rivière Pape Aor, derrière l'arsenal de Pape-ute.

### AVIS.

La clôture de l'Exercice 1875 pour le service *Marine* est fixée au 29 février courant.

Les personnes auxquelles il est dû des créances au compte de ce service sont invitées à se présenter avant cette date au trésor, avec leurs mandats, pour en recevoir le montant.

Les mandats non payés au 29 février 1876 seront annulés et ne pourront être réordonnés qu'en France.

3—3

## Enregistrement et Domaines.

Le public est prévenu que le samedi 19 février 1876, à huit heures du matin, aura lieu, par les soins du receveur de l'enregistrement et des domaines, la vente de divers ustensiles et denrées condamnées comme inutiles ou impropres au service, tels que :

11,000 litres environ de vin.  
 Pièces à spiritueux.  
 Bouteilles vides, etc. etc.

La vente aura lieu dans la cour du magasin des subsistances et se fera au comptant, avec 3 0/0 en sus pour frais de vente et droits d'enregistrement.

3—3

## PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 18 février 1876.

### L'AÉROPHORE DENATROUSE A TAHITI.

Le *Messenger* est heureux de donner place dans ses colonnes à la communication suivante, dont l'objet intéresse les habitants de l'Océanie à un si haut degré :

En lisant le livre de Jules Verne : *Vingt mille lieues sous les mers*, car tout le monde l'a lu, ne vous êtes-vous pas laissé surprendre comme moi par le charme séduisant de l'imagination inventive de l'auteur ? Surpris d'abord, ne vous êtes-vous pas ensuite laissé entraîner insensiblement dans les flancs du mystérieux *Nautilus*, et n'avez-vous pas avec lui franchi les abîmes insondables où le volonte du capitaine *Nemo* vous conduisait ?

Pour moi, bien avant le milieu de l'ouvrage, j'étais déjà réellement embarqué et faisais partie de l'équipage : je m'étais tellement identifié avec les personnages du récit, que je me souvenais très-bien avoir pris part aux événements racontés jusque-là, et j'ai été des lors un des principaux acteurs de ceux qui ont suivi : j'ai par-

fatigues, du la poulpe gigantesque qui tua l'un des nôtres dans ses sifflements brassés; je l'ai combattu; j'étais des trois qui, nous nous sommes emparés des flancs du Nautilus, se sont dressés sur la poulpe gigantesque dans les vallées du monde sous-marin; et maintenant que j'ai la fumée perdue dans l'océan, je me réveille seul et solitaire, et c'est moi qui ai découvert les vaisseaux de Nelson dormant dans les eaux noires de Toulon sur ceux de Villeneuve, c'est moi qui... je crois que c'était moi le capitaine Nelson, mais je n'en suis pas sûr.

Il y a eu là des très grands mois après la lecture de l'ouvrage pour remonter à la surface; puis le temps, cette éponge qui efface tout, m'a ramené insensiblement sur le rivage, où je fus agité par les agitations du petit monde terrestre m'a arraché brutalement à mon rêve pour me démontrer que mon imagination seule avait parcouru aux hauteurs des idées.

Il y a eu là des très grands mois après la lecture de l'ouvrage pour remonter à la surface; puis le temps, cette éponge qui efface tout, m'a ramené insensiblement sur le rivage, où je fus agité par les agitations du petit monde terrestre m'a arraché brutalement à mon rêve pour me démontrer que mon imagination seule avait parcouru aux hauteurs des idées.

Il y a eu là des très grands mois après la lecture de l'ouvrage pour remonter à la surface; puis le temps, cette éponge qui efface tout, m'a ramené insensiblement sur le rivage, où je fus agité par les agitations du petit monde terrestre m'a arraché brutalement à mon rêve pour me démontrer que mon imagination seule avait parcouru aux hauteurs des idées.

Il est vrai que ce scaphandre ne me rappelait que de fort loin ma promenade paisible hors du Nautilus, mais enfin j'avais pris mon parti de me trouver satisfait, quand, à miracle, je fus invité à aller assister à des expériences de plongeur, faites ici-même dans le petit Tahiti, isolé de toute civilisation, et je n'y manquai pas, et quelle fut ma surprise, une fois rendu sur le lieu des essais, d'apercevoir deux de mes promeneurs d'autrefois, une belle attachée au dos et puis plus rien. Ils semblaient de bons naturalistes partant en expédition pour recueillir des papillons et des herbes, avec cette différence toutefois que ceux-là s'enfonçaient dans la mer et que je ne pus les suivre sur leur terrain d'exploration. Quelques petits bouillonnements s'élevaient au-dessus de leur tête, je m'approchais de leur présence.

Le Commandant, les principes autorités locales, bon nombre de négociants et beaucoup de citoyens assistaient à ces expériences, spectacle, qui eut lieu le mercredi 9. L'extrémité était immense, car l'appareil en essai, apporté dans la colonie par les représentants d'une grande compagnie fondée à Paris, est destiné à la pêche des sardines, des porcs et des éponges dans les diverses îles du Protectorat.

On comprend de quel avantage sera ce nouvel appareil : sans parler de la sécurité presque complète qu'il vous trouvera le plongeur, cet appareil permettra en outre de choisir au fond de la mer les sujets susceptibles d'être pêchés et d'épargner les coquilles trop jeunes dont la pêche inmodérée déformait d'ailleurs les plus riches éléments locaux, ne tarderait pas à dépouiller complètement les vêtements; de plus, par ce moyen, on pourra descendre à des profondeurs où les plongeurs ordinaires ne pouvaient parvenir, et les coquilles qui y dorment dans la quantité la plus parfaite viendront à leur tour enrichir de leurs perles la collection déjà si riche des produits de l'Océan.

Je dois à l'obligeant empressement de l'un des expérimentateurs quelques détails que voici :

L'appareil qui nous occupe s'appelle l'aérophore Denayrou. Destiné à fournir de l'air respirable aux hommes employés dans les lieux où l'air est vicié ou absent, une modification l'a rendu propre aux recherches sous-marines. L'air nécessaire à la respiration est emmagasiné dans une boîte fixée au dos du plongeur et comprimé jusqu'à une pression de 30 atmosphères, par une pompe mise à bras ou par la vapeur; un tube du guta-percha, terminé par un embouchoir, met en communication la bouche du plongeur avec le récipient d'air; une soupape règle l'introduction de l'air du récipient dans le tube de communication, et une autre soupape, s'ouvrant à l'extérieur, donne issue à l'air expiré.

Il va sans dire que les détails de tous ces organes sont très compliqués, car la pression, qui a la surface est d'environ 1 m. 033 par centimètre carré, se double à 10 mètres de profondeur et va en augmentant à mesure que l'on s'enfonce davantage; il faut donc que les conditions de ces soupapes changent à mesure que changeant les conditions du milieu. La charge de l'appareil dépend aussi du séjour plus ou moins prolongé sous l'eau; ainsi, avec une charge de 35 atmosphères, l'appareil, dont le volume est de 60 litres environ, fournit 1,500 litres d'air; à 30 mètres de profondeur, la pression de l'eau, qui s'évalue à 4 atmosphères, réduit cette quantité de 1,500 litres à 375 litres. Comme l'homme aspire environ 13 litres d'air par minute, son séjour sous l'eau, avec une charge de 35 atmosphères, peut durer 27 à 28 minutes. Le même calcul, avec une charge de 30 atmosphères et une profondeur de 10 mètres, donnerait un séjour de 55 minutes, séjour considérable, si l'on considère que la liberté d'allures du plongeur lui permet d'exécuter rapidement et sûrement toutes ses manœuvres.

L'expérience de mercredi a répondu à l'attente des intéressés. De légères fissures, occasionnées sans doute par les secousses du voyage de France à Tahiti, avaient laissé échapper trop vite l'air emmagasiné, et les deux plongeurs, descendus ensemble, ont dû remonter après quelques minutes. Mais l'avantage du système ressort encore, car cette ascension n'est faite sans difficulté, et ce qui aurait été un accident avec les anciens appareils n'est plus maintenant qu'une interruption momentanée du séjour sous l'eau. Du reste, après quelques réparations de peu d'importance, un des appareils a été de nouveau chargé à 15 atmosphères, et le second essai a été aussi concluant que possible : le plongeur est descendu 18 minutes à 35 mètres sous l'eau, sans éprouver de gêne sensible.

C'est un indigène des îles Tuamotu, Teliaki, qui a fait seul les frais de cette seconde descente. Comme tous les compatriotes, le mer ne l'effraye pas; mais, aux premiers essais, la vue de cet appareil inconnu l'avait étonné, et c'est pour lui rendre la confiance qu'un Européen de Papeete, M. Catot, a bien voulu l'accompagner dans cette première expérience.

Mon rêve du Nautilus n'est donc réalisé; et si je n'ai pas vu la lampe mystérieuse qui éclairait les sombres paysages de l'Océan, je suis certainement qu'elle existe et que bientôt peut-être nous aurons l'occasion de la voir expérimenter à son tour. Que de révé-

lutions ne devons-nous pas attendre de pareilles recherches! Qui sait les trésors que renferment nos mers intérieures et les lagons des Tuamotu, et quels gisements de Vigorle Créateur a coulés dans les méandres de nos coraux? L'avenir nous l'apprendra. Que mes vœux s'accompagnent toujours de ceux des navigateurs, ni que le succès soit la récompense de leurs efforts! L'humanité, l'industrie et le commerce ne peuvent qu'y gagner.

### Une nouvelle tour de Babel.

Les Etats-Unis se proposent de construire à Philadelphie une tour gigantesque, à l'occasion de la grande Exposition pour célébrer le centenaire de l'indépendance, qui aura lieu en l'année 1876. Cette tour, haute de 1 000 pieds, serait une création sans exemple comme elle couvrirait de la main de l'homme.

Et c'est là grande pyramide de Gêôpe n'a que 480 pieds (mesure américaine) de hauteur; la coupole de Saint-Pierre à Rome, 373; la pyramide de Gêôphém, 454; la cathédrale de Strasbourg, de laquelle il faut rapprocher la tour Saint-Etienne à Vienne, 436, et l'église Saint-Martin de Langhans à 428. Nous ne parlons pas de la tour de la cathédrale de Cologne, puisque le monument n'est pas terminé, et qu'il s'élèvera, du moins à ce qu'on prétend, à 500 pieds au-dessus du pavé de l'édifice. La cathédrale de Saint-Paul, 375, à Londres, vient bien après ces colosses; et beaucoup plus en arrière encore les monuments les plus remarquables des Etats-Unis, la coupole du capitol à Washington, 287; la tour de l'église de la Trinité à New-York, 286; la colonne de granite toujours monument commémoratif de la bataille de Bunker-Hill, 221. Nous allons oublier la coupole de la Rotonde, à la dernière Exposition de Vienne, qui avait 340 pieds.

Cette bristère merveille du monde, dont l'idée est due à deux ingénieurs civils, qui en seront les architectes, sera construite en fer forgé d'Amérique, travaillé en lames, qui seront jointes par des montants et des entrées (windstems), les uns posés diagonalement, les autres horizontalement. La tour sera élevée par des machines à vapeur, allant en diminuant jusqu'à la cime, où il ne sera plus que de 30. Elle sera traversée dans toute sa longueur par un tube central de 30-pieds de diamètre, lequel tube, à vrai dire, constituera tout le monument. Dans ce tube circuleront quatre ascenseurs disposés de manière à pouvoir monter ou descendre en trois minutes et à redescendre le même nombre en cinq minutes. Les visiteurs qui ne trouveront pas le procédé de leur goût et qui craignent de s'aventurer sur ce plancher mobile pourront avoir recours aux marches d'un escalier qui fera la tour du tube.

De tous côtés, la tour des étages par des atténués et des ancrages qui rendront, à ce qu'on croit, le monument aussi solide que s'il était en pierre, et cependant il offrira au vent une surface résistante beaucoup moindre. Tout a été calculé, paraît-il, de manière que la plus grande pression ne charge les couches inférieures que d'une quantité dont elles pourront supporter le poids. Le moment sera, dans sa hauteur, enroulé par quatre galeries, couvertes et caillées d'un réseau en fil d'archal, destiné à prévenir les accidents. On évalué à un million de dollars (5 millions de francs) les frais nécessaires à la construction, qui durera bien une année.

Le choix de l'emplacement, lequel sera choisi, ne présente pas encore de difficulté; car pensant qu'il sera placé dans l'un des palais même de l'Exposition, en sorte que les bâtiments pourraient être, au besoin, brillamment éclairés par la lumière du calcium ou par la luz électrique projetée du haut du sommet de la nouvelle tour de Babel. (L'Exposition internationale).

### Le Zuyderzée.

Il est depuis longtemps qu'on en Hollande du dessèchement du Zuyderzée. La Chambre des Pays-Bas vient de voter un crédit de 8,000 florins pour faire faire de nouveaux sondages et pour s'assurer de la qualité des terres qui se trouvent au fond de cette mer. En jetant un coup d'œil sur la carte des Pays-Bas, on se fera aisément une idée des travaux qu'il s'agit d'exécuter. Avant qu'il puisse être question du dessèchement de la mer de la mer de l'Yssel, jusqu'à Enkhuisel, sur l'autre rive du Zuyderzée, soit sur une distance de 40 kilomètres, une énorme digue devra être établie sur la mer, afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans les terres. Cette digue aura 7 mètres de hauteur au-dessus du niveau de l'eau, avec un sommet de 5 mètres, une largeur de 3 mètres et une berge extérieure de 5 mètres.

La berge intérieure servira de chemin de halage, et plus tard elle pourra être utilisée pour une voie ferrée. En dehors de cette digue, qui coûtera plus de 33 millions de francs, on devra établir de grands bassins pour recueillir l'eau de la mer de l'Yssel, de rendre la navigation possible, une dizaine de grands canaux avec de nombreuses écluses; le tout aménagé de façon à pouvoir être mis en rapport avec le chemin de fer.

L'étendue qui n'est de dessècher est de 195,000 hectares, dont il faudra défricher 15,000 hectares, c'est-à-dire, en somme, en sorte que 176,000 hectares pourront être rendus à la culture. La nouvelle province de Zuyderzée, d'une étendue de 105,000 hectares, serait la dixième province. Elle augmenterait de 1/18 le sol du royaume.

Les frais sont évalués à 180 millions de florins. Chaque hectare desséché revient donc à environ 1,000 florins. En septembre dernier on a vendu 350 hectares de Wykmeer au prix de 760,294 florins, ce qui fait 2,173 50 par hectare. Au surplus, si l'Etat perd momentanément, il recouvrera bientôt la dépense par les impôts de toute espèce que la mer lui fournira.

Il y a divergences d'opinion sur le temps qu'il faudra pour l'exécution des travaux. Les uns disent qu'en douze ans tout pourra être terminé; d'autres prétendent qu'il faudra seize ans. La profondeur moyenne du Zuyderzée étant de 4 mètres 1/2, on estime que la quantité totale d'eau qui sort de 5 milliards 850 millions de mètres cubes. Les machines à vapeur, d'une force globale de 9,440 chevaux, retirent 4,500 mètres cubes par minute. Le dessèchement même ne durera donc guère plus de deux ans.

### Les Veddas.

On sait que Miani et Schweinfout ont découvert en Afrique une race de nains. Une découverte pareille vient d'être faite à Ceylan. Le Sieck analyse un rapport qui a été fait au la British Association à Bristol, par M. Harphouse sur cette étrange population. « Dans les jungles qu'il habite, le Vedda apparaît comme un être

A dix pieds d'écart, et comme nous. Sa taille excédait rarement 1 m. 50. Il n'y avait pas de pousset courts et très semblables à ceux des autres, ses bras étaient longs et roides. Il existe un contraste frappant entre la sobriété générale de sa structure et la vigueur de ses bras, indiquant le service de l'arc.

Les Vedas, portés par la fréquentation des Indiens, venaient à la longue à constituer une hutte; mais s'il est loin des établissements, on les trouve toujours dépourvus, et se retirant pour la nuit dans l'antécavité d'un rocher, dans le creux d'un vieil arbre, ou même, comme l'orang-outang, dans une sorte de nid placé à l'intersection des maîtresses branches. Il n'y avait d'autre méthode sauvage, en frottant deux morceaux de bois, et parfaitement tiré l'arc. Il se nourrait de miel, de lézards, de chair de singe, de daim et de sanglier, animaux qu'il tue fort adroitement à l'aide de ses flèches.

« Le Védas possédait un instinct de coquetterie qui le rapproche de l'humanité. Il se fabrique des colliers avec des baies et de petites pierres; depuis l'invention des cartouches à gâchettes métalliques, il emploie à cet usage les vieux étuis qu'il ne ramasse; il n'en est pas encore averti à distinguer les couleurs ni à faire de mots pour les exprimer. Il ne peut compter que jusqu'à dix et seulement à l'aide de ses doigts; sa mémoire est si peu développée qu'il lui faut presque toujours avoir sous les yeux la personne ou l'objet dont il lui parle pour en prononcer le nom ».

Une des particularités les plus curieuses des Vedas est qu'ils ne se marient jamais. M. Harstone, qui a observé tous les moyens propres pour provoquer chez eux un accès de gaîteté sans y parvenir; Bien plus, dès qu'ils valent rire, ils se mettent en colère, faisant entendre le proverbe qui dit que le rire est contagieux.

### Consommation du tabac.

En 1832, l'impôt fiscal du tabac rapportait au Trésor 38 millions; en 1844, 80 millions; en 1852, 120 millions; en 1863, 216 millions. On a sixième seulement pendant ces dix années, soit 33, 344 millions. Depuis 1830, la consommation du tabac en France n'est restée à peu près stationnaire. On ne fume pas partout également en France. En 1870, la consommation du tabac à fumer est, dans le département du Nord, de 1,735 grammes par tête; dans le Pas-de-Calais, de 1,366 gr.; dans le Haut-Rhin, de 1,178 gr.; dans la Seine, de 1,165 gr.; dans les Bouches-du-Rhône, de 1,035 gr. On fume beaucoup plus modérément dans le Midi. La consommation par an et par tête dans la Charente est de 102 gr.; dans la Lozère, de 144 gr.; dans l'Aveyron, de 187 gr. Il faut savoir que ces chiffres représentent non pas ce que chaque fumeur consomme, mais ce que chaque individu aurait à fumer si tout le monde fumait. Mais, par bonheur, tout le monde ne fume pas. De ces indications on déduit approximativement la moyenne en poids du tabac consommé par chaque fumeur; ce poids est de 8 kilogrammes environ par an, ce qui équivaut à près de 60 grammes de nicotine.

### LES FEMMES ANGLAISES AU MOYEN AGE

La vie des femmes, pendant la période qui s'est écoulée depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'époque qui forme la transition des anciennes mœurs aux mœurs modernes, c'est-à-dire les quatorzième et seizième siècles, a été, pour l'Angleterre, étudiée par plusieurs écrivains distingués. Nous reproduisons, d'après un article très-intéressant du *Chamber's Journal*, quelques-uns des traits caractéristiques de la vie anglaise pendant ces longs siècles du moyen âge, dont nul ne peut-être les antiques usages, les mœurs, les traditions n'ont laissé de traces plus profondes qu'en Angleterre.

La cérémonie du mariage chez les Anglo-Saxons avait un caractère tout à fait primitif; il consistait simplement à se prendre par la main en se promettant amour et affection en présence des parents et des amis; c'était le *forod* (forage), l'époux payait au père de la jeune fille une somme d'argent, appelée *liferend* (pour la vie), en échange de la nourriture. Plus tard, ces coutumes primitives se transformèrent en un système régulier, et le fiancé fut obligé de donner un *ted* ou garantie, d'où est venu le mot anglais *redemption* (mariage). Sous l'influence du christianisme, le consentement de la femme, que l'on fiançait très-jeune, devint nécessaire; elle avait droit de rompre le contrat avant sa dixième année, sans que le père eût à rendre l'argent au fiancé. Si la jeune fille voulait annuler le mariage avant sa douzième année, le père devait rendre l'argent au père de la fiancée. Un père pouvait de la sorte fiancer sa fille plusieurs fois, recevoir l'argent, et la fiancée pouvait à son tour rompre le contrat. L'église, pour obvier à cet abus, décide que la jeune fille qui refusait l'époux choisi pour elle par sa famille entraînerait au couvent.

Les nouvelles formalités furent introduites dans la cérémonie du mariage. Le jeune Anglo-Saxon, après fiançailles, était au fiancé à la main droite de la fiancée; cet anneau, au mariage, passait au premier doigt de la main gauche. Le père, au même moment, remettait au fiancé la chausserie de sa fille; celui-ci touchait sa femme à la tête avec cette chausserie, en signe d'autorité. Cette cérémonie se faisait sous le regard des deux parents, et le fiancé, qui se tenait à la tête de sa femme, se levait et se baissait devant elle, comme si elle était sa fille. C'est ainsi qu'à la fin du dixième siècle, lady Wyndolb laissa à un de ses parents un domaine qu'elle déclarait avoir été son *marring-vill*. Quand la sœur d'Albelastra, Edgali, épousa Olboda, empereur de Germanie, il lui donna comme présent du *marring-vill* la ville de Magdebourg.

Sous les Denois, la situation des femmes était comparative-ment bonne. La femme avait droit, d'après la loi, à la garde des biens du mari. Les femmes anglo-saxonnes étaient industrieuses; elles étaient chargées de la confection des vêtements de la famille. Le *Pamphlet* de Theobald de Cantebury (septième siècle) défend aux femmes de couvrir des habits, de carder de la laine et de tondre les moutons le dimanche. Guillaume de Malmesbury dit que les filles d'Edward (successeur d'Alfred) s'occupaient à filer et faisaient des travaux d'aiguille. Les Normands firent très-frapper de la perfection des travaux à l'aiguille des femmes saxonnes, aux-

quels ils donnaient le nom de travail anglais, « *anglican opus* ». Suivant le *Domesday book*, Alwyrd reçut des terres à Ashley, dans le comté de Buckingham, que le comte Godwin lui donna pour prendre à sa fille la broderie d'or.

Les femmes anglo-saxonnes se paraient d'anneaux et de bracelets, frottaient leurs cheveux et donnaient de l'éclat aux joues avec de l'antimoine. Les dessins colorés des manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous nous les montrent dans une tenue modeste; la figure seule et les mains ne sont pas couvertes. Elles portaient des *camisia* sur le sein, puis la tunique, *eyrtid*, et comme surtout une espèce de manteau, très-semblable à la *palla* des Romains. Dans beaucoup de manuscrits, la chevelure est peinte en bleu, et il est probable que les hommes aussi, bien que les femmes se teignaient les cheveux. Avant le mariage, la jeune fille portait des cheveux longs et flottants; après le mariage, les cheveux étaient plus courts et rassemblés. Les deux sexes portaient des gants. Le chef de la famille s'appelait souvent *Mafor*, la source du pain; sa femme, *Mafora*, mistress du pain, et les domestiques ou gens de la maison, *Mafor-atar*, mangeurs de pain.

Au dixième siècle, le sol se couvrit de forteresses et le château fut le symbole de la société féodale. Isolés du monde dans ces châteaux-forts, les hommes étaient très-portés à en sortir pour chercher au dehors des aventures. Jamais la famille, réduite à ses plus simples éléments, le mari, la femme et les enfants, n'a vécu dans une plus grande intimité. Quand le seigneur quittait son château, sa femme en restait la maîtresse, ce qui donnait souvent aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage et des vertus qu'il n'aurait pas trouvés l'occasion de s'exercer dans d'autres circonstances. La vie solitaire et sombre du château était favorable aux vertus domestiques et à l'éducation des femmes. Au onzième siècle, l'esprit de famille et la vie domestique avaient pris un développement et un empire inconnus jusque-là.

L'établissement était comparativement simple du temps de Guillaume le Conquérant, on s'il s'y trouve quelques extravagances, c'est dans le costume des hommes.

Une femme devenait souvent noble de son chef et portait par son mariage de vastes domaines dans d'autres familles. Une fois mariée, elle occupait la haute position dans la famille; elle avait la place d'honneur près du seigneur à table, et prenait sa place pendant son absence.

C'était l'usage général que la dame du château était elle-même à la porte recevoir le visiteur. Quand il parlait, le seigneur et la dame le reconduisaient.

Quelquesfois, une demoiselle de haut rang s'offrait elle-même comme le prix d'un tournoi. C'est ainsi que Guérin de Metz conquiert la main de la belle Fite Warine, et avec elle le manoir de Whittington.

Dans les dessins des manuscrits, les femmes sont plus souvent représentées filant que dans toute autre occupation. On voit passer de la reine Marie, qui est conservée au Musée britannique, représente Eve filant dans le paradis terrestre. Ce qui est si curieux, c'est que, dans le moyen âge, la femme était le médecin et quelquefois le chirurgien de la maison. La littérature de l'époque mentionne souvent le talent qu'elle montrait dans ces professions.

Dans le château, la journée commençait au lever du soleil et se terminait vers huit ou neuf heures du soir. Les deux sexes principaux étaient le diner, avant midi, et le souper, vers quatre ou cinq heures. À une période plus récente, les repas se prenaient plus tôt et il y avait un second souper. Après dîner, les chevaliers s'asseyaient autour d'une table dans la salle des banquettes ou dans une salle voisine; on écoutait les chants des ménestrels; on jouait aux dames ou aux échecs; le jeu d'échecs faisait toujours partie d'une éducation libérale.

Les hommes et les femmes se promettaient on se tenait par la main, jamais en se donnant le bras. Avant le seizième siècle, les manuscrits représentent toujours les femmes qui montent à cheval assises d'un seul côté, ayant les deux jambes à droite et la main gauche vers la tête du cheval, ce qui est exactement le contraire de la mode adoptée aujourd'hui. Généralement, les motifs avaient été en faveur; mais à mesure que la féodalité avançait, le usage du palefroi prévalait. Les voitures, dont on se servait peu, étaient lourdes et incommodes. Quand Richard II se reconcilia avec les bourgeois de Londres, et qu'il entra dans la ville, deux voitures portaient les dames de sa cour; l'une d'elles fut renversée, ce que Richard Maidstone considéra comme un jugement du ciel contre une mode aussi extravagante que celle des talons de dames.

La chasse au faucon était considérée comme un talent de dames; le premier traité écrit sur ce sujet, en anglais, est de la dame Jeanne Berran, prieure du couvent de Sopewell, près de Saint-Albans. Jean de Salisbury, un docteur du douzième siècle, dit avec ardeur les dames se livraient à cet exercice; dans les manuscrits, des femmes sont souvent représentées chassant le lapin au fusil. La chasse au faucon commençait au mois d'août, et les dames se levèrent avec le jour pour chasser les perdrix.

Chez chaque château féodal formait une sorte de petit État, ayant ses mœurs particulières. A certaines époques, quand les châteaux étaient à la cour du roi, elles observaient des mœurs différentes qu'elles introduisaient ensuite chez elles.

Les vêtements du treizième siècle, étaient souvent très-somptueux, ornés de riches étoffes et de bijoux. On portait généralement des gants, et on considérait comme le comble des mauvaises manières de garder des gants pendant les visites, dans les soirees, dans les bals, ou en présence de grands personnages. Quand deux personnes se rencontraient sur la voie publique, elles retiraient leurs gants pour se donner la main.

Les cheveux, à la fin du treizième siècle, étaient arrangés des deux côtés de la tête de manière à cacher les oreilles. On y ajouta les faux cheveux sous le nom d'ours et on leur donna la forme de cornes, ce qui excitait l'indignation des satiriques de cette période. Le chevalier de La Tour Landry (1374) nous dit qu'un seigneur qui chantait contre cette mode devant des dames, leur racontait que le déluge avait été causé par de somnolantes vanités, et que le démon, on ne pouvait douter, s'essayait entre ses cornes.

Terminons par un article qui a souvent aussi soulevé des critiques et des raileries, la parfumerie. Les femmes, au moyen âge, n'usaient souvent de parfums peu raffinés; le safran y occupait le premier rang; les merciers vendaient des grimpes parfumées au safran. Le musc, qui passe pour calmer les nerfs, y était pas non plus inconnu; et l'usage s'en est transmis, de ces temps reculés, à la parfumerie de la moderne Angleterre.

(Journal officiel.)

## Pourrière

*Du 10 au 16 février 1876.*

## SAVINGS ENTRIES

Une jument, provenant de la squarrie de Papeto, sera vendue aux enchères le lundi 21 février, à 2 heures de l'après-midi, devant les bureaux de la direction des affaires indigènes.

E' hoo pata hia te hoo puaabure-  
fenua maaia, no roto mai i te auri  
tapa raa puaa i Papeete, i te mahana  
menire, te 31. no feperuaro, i te hoo  
a i te tapa raa mahana, i muu mai i  
te mau pihia papai raa parau no te  
fare toroa i te paenu-tahiti.

Un cheval, provenant de la fourrière de Mataïa, sera vendu aux enchères le lundi 21 février, à 9 heures de l'après-midi, devant les bureaux de la direction des affaires indigènes.

E, boo-pate hia te boo-paaahoro-fenua, no roto mai i te auri tapea raa-puaa no Matatia, i te mahana moxire te 21 no Ieperuaro, i te hore x i te tape raa mahana, i mua mai i te fare toroa i te oaeaa tahiti.

## ANNONCES

FAILLITE W. STEWART

**L**es créanciers en état d'union de la faillite du sieur W. Stewart sont invités à se réunir à l'apais, en la demeure de M. Jacollot, l'un des syndics, le vingt-trois février 1876, à deux heures de relevée, à l'effet d'y recevoir une communication importante relativement à la propriété des Mes Marquises et aux créances des Tuamoiu; et délibérer à ce sujet. 45

**A VENDRE A L'AMIABLE, POUR ENTRER EN JOUIS-**  
sance immédiatement :

2\* Le droit au bail d'une propriété de 25 hectares, dont 5 hectares plantés en colombrins, maïs, ignames, cocotiers, etc., et trois hectares plantés en vanille.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. Drollet, négociant à

Papaele, 58

## À VENDRE

**S'adresser chez Jean Rey à Vaitupa, Paen.**

**AVIS**

NOTICE

**A** vendre de gré à gré, pour cause de santé, voitures, chevaux et harnais.

**F**or Sale Carriage, Wagon, Horses and Harness.

Apply to Mr. Henry Deligny

**For Sale Carriage, Wagon,  
Horses and Harness.**  
Apply to Mr. Henry Deligny

### MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du lundi 10 au mercredi 16 février inclus 1876

## NAVIGES DE COMMERCE ÉTRANGÈRES.

[illegible]

**N**ous soussignés, Brown et Bambridge, prévenons respectueusement le public que nous avons, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876, ouvert un établissement, quai du Commerce (entre le magasin de M. Johnston et l'école des Frères), pour toute espèce d'ouvrages de forge, de charromage etc., et que tout travail exécuté sera réglé sous le nom de

BROWN ET BAMBRIDGE

**W**e are undersigned, **Brown** and **Hambridge**, give notice to the public, that on the 1st of January, 1876, we opened an Establishment in the quai du Commerce (between the store of Mr. Johnston and the Schoobach of the Brothers), for all kinds of Blacksmith's and Wheelwright's work, etc., where all work will be executed and settled for under the name of **BROWN and HAMBRIDGE**.

## Model Scott, de 77 ton.

Flint : 4 passag. M. Arundel, anglais, de son domicile, M<sup>me</sup> Higgins, amé-  
ricain, et 1 indigène.

12 février. Gôl. du Protect. *Vastrius*, de 24 ton., patron Reo, all. à Pa-  
peuri.

13 février. Gôl. de Rimilura *Tonahoe*, de 30 ton., patron Teins, all. à Ruruta ;  
5 passag. M. Houlson, norvégien, et 1 indigène.

14 février. Gôl. du Protect. *Alato*, de 98 ton., cap. Blanchardin, all. aus-  
tralien, 2 passag. M. Houlson, américain, et Bennett, anglais.

16 février. Gôl. du Protect. *Hexreite*, de 37 ton., patron Tevira, all. à  
Tubul ; 1 passag. indigène.

**L'**indigène Tematoonut a Herod, demeurant à Pare, et agissant au nom de Teshura a Tehei, est dans l'intention de vendre à M. G. B. Ormond une portion de la terre. Valaisée dans le susdit district, pour faire

**T**e opua nei te taata va e  
Taharara a Roo a Haamslus, oia  
Taharara a Teura a Puzari, e fia  
Pipenes, i te hoo atu ma te taata ra o  
Tabitiara a Tuahine i te fenua ra o Faa  
lia, te vai i te matafenua ra i Mahina  
i te fenua hia i te matafenua ra o

1. Henriette, de 37 lga.

RATIMENTS SUR RADE.

**L'**indigène Taharaura a Rea a Haamotu, dit Taharaura a Teuira a Poarei, demeurant à Papenoo, est dans l'intention de vendre à la femme Matolini a Punaia la terre Teauanoa sise dans le district de Mahina, et inscrite sous le n° 302, folio 178.

**T**e opua nel te tanta ra...  
 Tabarura a Roo a Haamata, oi  
 Tabarura a Teura a Puare, a tia  
 Pagenoo, i te hoo atu na te vahine r  
 na Mataini a Ponus i te fenua ra i Te  
 anooze, te vai i te mataienua ra i Ma  
 hina, e tomite hia i te numero 502

**Figure 1**

**Le nommé Paoli a Teumo** demeurant à Arue, est dans l'intention de vendre à M. Lagarde la terre Vaiano, sise dans le sud dit district, non enregistrée. 51

**T**e opua nei te tanta ru  
 Pa'iri a Teamo, e tia i Arue, i t  
 heo atu na M. Lagarde i te Senaa ra  
 Yaima, te vai i teinei matacama i pa  
 ran hia nei, e aore i tomita hia.

1000

L'indigène Taurua a Teopou  
abarau a Rauviri, demeurant  
Afareutu (Moorea), est dans l'intention  
de vendre au sieur Teuvira a Teore  
terre Afitamann, sise dans le district  
de Paia, et inscrite au n° 431 au nom  
de son père, Tataura a Faurao, décédé

**T**e opua nei te taata ra  
Tuurua a Teupocabarua a Ra-  
vibi, e tia i Afareaiti, i Moorea, i  
heo atu na te taata ra na Teuvira  
Teore i te fenua ra o Atifamano, te va-  
i te malaeina ra i Paea, e tomite ha-  
i te numero 431 i te Ioa e te mataua ha-

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

*Du 4 au 10 février 1876.*

| DATES   | PRESSION BAROMETRIQUE |        | TEMPERATURE         |                     |         |                       | PLUIE | VENT |
|---------|-----------------------|--------|---------------------|---------------------|---------|-----------------------|-------|------|
|         | Hauteur moyenne       | Orages | A 6 heures du matin | A 9 heures du matin | Maximum | Minimum de la journée |       |      |
| 4.....  | 762,0                 | 0,0    | 23,8                | 29,1                | 26,5    | 27,1                  | *     | N E  |
| 5.....  | 762,0                 | 0,0    | 23,9                | 28,5                | 26,2    | 26,7                  | *     | N E  |
| 6.....  | 762,0                 | 0,0    | 23,8                | 28,3                | 26,3    | 26,0                  | *     | N E  |
| 7.....  | 762,0                 | 1,0    | 24,3                | 26,7                | 25,5    | 23,8                  | *     | N E  |
| 8.....  | 762,4                 | 2,0    | 23,7                | 25,0                | 24,4    | 25,1                  | *     | S O  |
| 9.....  | 762,4                 | 1,0    | 23,7                | 26,8                | 23,2    | 26,0                  | *     | N E  |
| 10..... | 762,4                 | 1,0    | 23,7                | 26,8                | 23,2    | 26,0                  | *     | N E  |

Le n° 4 du *Bulletin officiel* des Etablissements, année 1875, a paru le 11 février courant; le n° 5 a paru aujourd'hui.

PAPETER. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT